

Bureau Syndical du 15 octobre 2020 - Compte rendu

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt, le quinze Octobre à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le neuf octobre deux mille vingt par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président. Monsieur Etienne FERRANDI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	11	11	
Présents : GIANNI Don Georges, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, NEGRONI Jérôme et BRUZI Benoît.			
Absents : POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, LACOMBE Xavier et MARCHETTI François-Marie.			

Conformément à la convocation, la séance s'ouvre à 10h30. L'émargement contrôlé et le quorum respecté, le Président ouvre la séance selon les dossiers inscrits à l'ordre du jour

Délibérations

1. COMMANDE PUBLIQUE, Monsieur le Président de la CAO, Don Georges GIANNI

1.1. Délibération N° 2020-10-064 : Autorisation de signature de marché- Accord-cadre relatif à la fourniture, le marquage et la livraison de matériel de compostage

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. Il s'agit d'accord-cadre mono attributaire qui se déroulent par bons de commandes sans mini ni maxi.

Cette consultation est allotie en 3 lots :

Lot 1 : fourniture, le marquage et la livraison de composteurs individuels

Lot 2 : fourniture, et la livraison de composteurs partagés ou collectifs

Lot 3 : livraison de matériel de compostage

La période initiale est de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois expressément

Les offres économiquement les plus avantageuses seront choisies, selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation, par la Commission d'Appel d'Offres

A l'unanimité, le Bureau a autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les accords-cadres relatifs à la fourniture, le marquage et la livraison de matériel de compostage avec la société Sesco pour les lots 1 et 2. Le lot 3 est déclaré sans suite.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

2. CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DE CORSE DU SUD, Monsieur le Vice-président, Etienne FERRANDI

2.1. Délibération N° 2020-10-065 : Demande d'aide financière pour la réalisation du centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio - Phase opérationnelle

Le Syvadec a lancé en 2017 une étude pour la définition des meilleurs systèmes de réduction de la part résiduelles des ordures ménagères par prétraitement sur le territoire du Syvadec, dont les résultats ont été partagés avec les différents partenaires et notamment l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse. Conformément aux orientations stratégiques en matière d'équipements complémentaires de traitement des déchets ménagers résiduels adoptées par délibération n° 2017-03-020 du 29 mars 2017, deux équipements seront construits dans les principaux bassins de production : il s'agit de deux centres de tri et de valorisation multifilières qui sont créés dans le Grand Ajaccio et le Grand Bastia.

La création de ces deux équipements structurants a par ailleurs été intégrée comme axe stratégique dans le plan d'action sur les déchets 2018-2021 adopté par délibération de la Collectivité de Corse en date du 28 octobre 2018.

La conduite d'opération concernant le centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio est assurée par mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Syvadec (mandant) et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (mandataire).

Il est également rappelé que le lancement des consultations pour chacune des deux opérations a fait l'objet d'un avis favorable du comité syndical par délibération n°2020-06-049 en date du 24 juin 2020.

Il convient donc d'engager une phase active d'échanges avec l'ensemble des partenaires financiers, afin d'identifier les fonds mobilisables et de confirmer l'éligibilité des dépenses.

Compte tenu du coût de ces équipements, ces cofinancements sont indispensables.

Le plan de financement prévisionnel pour la conception et la construction du centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio s'établit sur la base d'un taux de subventions de 80 %, réparties entre l'Etat, l'ADEME, la Collectivité de Corse (Office de l'Environnement de la Corse) et CITEO suivant des modalités restant à définir. La charge portée par le Syvadec s'élève à 20 % à laquelle s'ajoute la TVA.

L'enveloppe prévisionnelle non définitive (coût total de l'opération - CTO) pour la conception et la construction du centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio est fixée à 37 678 203 € :

1. Charges foncières (terrain propriété de la CAPA mis à disposition)	- €
2. Coûts d'études -conception - procédures	7 252 059 €
3. Coût de réalisation	30 176 144 €
4. Voirie - Réseaux	250 000 €
Montant de l'enveloppe prévisionnelle provisoire (CTO) hors frais financiers	37 678 203 €

Le cofinancement attendu est de 30 142 562 € soit 80 %, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer une demande d'aide à hauteur de 80 % ou à défaut le meilleur taux possible auprès des partenaires financiers sur la base de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de création du centre de tri et de valorisation du Grand Ajaccio et le solde restant à la charge du Syvadec auquel s'ajoute la TVA.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

3. CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DE HAUTE-CORSE, Monsieur le Vice-président, Jean-François MATTEI

3.1. Délibération N° 2020-10-066 : Demande d'aide financière pour la réalisation du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia- Phase opérationnelle

Le Syvadec a lancé en 2017 une étude pour la définition des meilleurs systèmes de réduction de la part résiduelles des ordures ménagères par prétraitement sur le territoire du Syvadec, dont les résultats ont été partagés avec les différents partenaires et notamment l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse. Conformément aux orientations stratégiques en matière d'équipements complémentaires de traitement des déchets ménagers résiduels adoptées par délibération n° 2017-03-020 du 29 mars 2017, deux équipements seront construits dans les principaux bassins de production : il s'agit de deux centres de tri et de valorisation multifilières qui sont créés dans le Grand Ajaccio et le Grand Bastia.

La création de ces deux équipements structurants a par ailleurs été intégrée comme axe stratégique dans le plan d'action sur les déchets 2018-2021 adopté par délibération de la Collectivité de Corse en date du 28 octobre 2018.

Il est également rappelé que le lancement des consultations pour chacune des deux opérations a fait l'objet d'un avis favorable du comité syndical par délibération n°2020-06-049 en date du 24 juin 2020.

Il convient donc d'engager une phase active d'échanges avec l'ensemble des partenaires financiers. Ceci afin d'identifier les fonds mobilisables et de confirmer l'éligibilité des dépenses.

Compte tenu du coût de ces équipements, ces cofinancements sont indispensables.

Le plan de financement prévisionnel pour la conception et la construction du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia s'établit sur la base d'un taux de subventions de 80 %, réparties entre l'Etat, l'ADEME, la Collectivité de Corse (Office de l'Environnement de la Corse) et CITEO suivant des modalités restant à définir. La charge portée par le Syvadec s'élève à 20 % à laquelle s'ajoute la TVA.

L'enveloppe prévisionnelle non définitive (coût total de l'opération - CTO) pour la conception et la construction du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia est fixée à 47 692 534 € :

1. Charges foncières	646 060 €
2. Coûts d'études -conception - procédures	3 759 077 €
3. Coût de réalisation (yc. Actualisations)	43 137 397 €
4. Voirie - Réseaux	150 000 €
Montant de l'enveloppe prévisionnelle provisoire (CTO) hors frais financiers	47 692 534 €

Le cofinancement attendu est de 38 154 027 € soit 80 %, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer une demande d'aide à hauteur de 80 % ou à défaut le meilleur taux possible auprès des partenaires financiers sur la base de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de création du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia et le solde restant à la charge du Syvadec auquel s'ajoute la TVA.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

4. PEDAGOGIE, Monsieur le Vice-président, Jean-Pierre GIORDANI

4.1. Délibération N° 2020-10-067 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme EcoCulleghju et EcoLiceu édition 2 (année scolaire 2020-2021)

Le SYVADEC a lancé en 2019, en partenariat avec le rectorat de l'Académie de Corse, une adaptation du programme EcoScola destiné aux établissements du second degré : le programme EcoCulleghju et EcoLiceu. Ce programme constitue pour les collèges et lycées une passerelle vers le programme E3D de l'Académie. En effet, ils pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de l'année scolaire par le SYVADEC, afin de travailler concrètement à la mise en œuvre d'une démarche Développement Durable autour de la thématique déchets. Cette étape correspond au premier niveau du label E3D : le projet est présenté aux différents acteurs, il est intégré au projet d'établissement, une démarche partenariale est engagée et diverses actions sont concrétisées.

En raison de la situation sanitaire liée au COVID, le calendrier d'accompagnement des EcoCulleghju et EcoLiceu édition 1 a été rallongé afin de permettre aux chargés de mission de terminer le suivi des établissements à la rentrée 2020 (4 collèges et 2 lycées). Les accompagnements des EcoCulleghju et EcoLiceu édition 2 débiteront en novembre 2020.

Quant à l'évènement EcoDéfi des EcoCulleghju et EcoLiceu édition 1 qui devait avoir lieu en mai 2020, il a été reporté en mai 2021 à la même période que pour les EcoCulleghju et EcoLiceu édition 2 puisse y participer également. L'évènement sera organisé sur une ou deux journées, en fonction du nombre d'établissements participants.

Ainsi les objectifs de la nouvelle édition sont :

- Accompagner durant l'année scolaire 2020-2021 les établissements indiqués par le Rectorat (car les établissements doivent être engagés dans le label E3D) : 5 collèges, 1 lycée et les cantines associées,
- Organiser les EcoDéfis en mai 2021.

Pour le programme EcoCulleghju et EcoLiceu édition 2 qui va se dérouler sur l'année scolaire 2020-2021, le montant total de l'opération est estimé à 28 000 € ventilés comme suit :

- 14 000 € pour la partie accompagnement des établissements : conception et impression des nouveaux outils,
- 14 000 € pour les Eco-Défis : outils spécifiques EcoDéfis (totems, oriflammes, stand...) et lots des gagnants.

Le co-financement envisagé est de 50 % ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible sollicité auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC.

A l'unanimité, le bureau a approuvé ce plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

4.2. Délibération N° 2020-10-068 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme EcoScola édition 6 (année scolaire 2020-2021)

Depuis 2016 le programme EcoScola a permis de sensibiliser plus de la moitié des écoles de l'Académie de Corse. En effet 159 établissements se sont engagés dans la démarche et plus de 16 261 élèves ont ainsi pu être initiés au tri et à la réduction des déchets.

De plus, avec la mise en place d'un volet anti-gaspi, 111 cantines ont également pu être accompagnées.

Depuis 2016 le programme EcoScola a permis de sensibiliser plus de la moitié des écoles de l'Académie de Corse. En effet 159 établissements se sont engagés dans la démarche et plus de 16 261 élèves ont ainsi pu être initiés au tri et à la réduction des déchets.

De plus, avec la mise en place d'un volet anti-gaspi, 111 cantines ont également pu être accompagnées.

Le bilan de l'année scolaire 2019-2020, correspondant à l'édition 5 du programme, est le suivant :

- 32 écoles (dont 6 accompagnées par les territoires volontaires),
- 3 627 élèves sensibilisés,
- 186 enseignants formés,
- 28 cantines accompagnées.

En raison de la situation sanitaire liée au COVID, les Trophées EcoScola prévus en Juin 2020 n'ont pas pu se dérouler et sont reportés en Juin 2021.

Le calendrier d'accompagnement des EcoScola édition 5 a été rallongé afin de permettre aux chargés de mission de terminer le suivi des écoles et de les labelliser sur la rentrée 2020. Ce qui modifie le calendrier des EcoScola édition 6 dont l'accompagnement démarrera en Novembre 2020 et qui se terminera comme les années précédentes en Juin.

Une réunion de rentrée s'est tenue avec les équipes du rectorat de l'Académie de Corse qui maintiennent leur position favorable quant à la poursuite de la mise en œuvre du programme.

Ainsi les objectifs pour l'édition 6 sont :

- Accompagner durant l'année scolaire 2020-2021 :24 nouvelles EcoScola, 21 cantines, 16 EcoScola 2 dans le cadre du module de maintien, 14 cantines EcoScola 2.
- Organiser une voire deux journées Trophées en juin 2021 (en fonction du nombre d'écoles inscrites).

Pour le programme EcoScola édition 6 qui va se dérouler sur l'année scolaire 2020-2021, le montant total de l'opération est estimé à 42 000 € ventilés comme suit :

- 28 000 € pour la partie accompagnement (écoles et cantines) et labellisation
- 14 000 € pour l'organisation des trophées 2021.

Le co-financement envisagé est de 50 % ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible sollicité auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC

A l'unanimité, le bureau a approuvé ce plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

4.3. Délibération N° 2020-10-069 : Mise en œuvre de la collecte d'instruments d'écritures au sein des écoles en partenariat avec TerraCycle

Dans une convention de partenariat signée en 2017, le SYVADEC et l'association INSEME se sont associés afin de proposer un service de collecte et de recyclage des instruments d'écriture aux écoles accompagnées dans le programme EcoScola :

- Le SYVADEC achetait et mettait à disposition de son réseau d'EcoScola des boîtes de collecte avec l'affichage des consignes de tri apposées sur la boîte ;
- L'association INSEME collectait sur demande les EcoScola et effectuait l'envoi auprès de l'entreprise TerraCycle pour leur recyclage.

Depuis juin 2019, face à l'ampleur du dispositif (plus d'une centaine d'écoles) et confrontée à un manque de bénévoles pour assurer la collecte, le conditionnement et l'envoi des stylos, l'association INSEME a dû arrêter cette mission.

Face à la demande grandissante des EcoScola pour recycler leurs stylos usagés et à l'impossibilité d'ouvrir un nouveau point de collecte car le programme de recyclage des instruments d'écriture proposé par TerraCycle est complet, le SYVADEC s'est rapproché de l'unique point de collecte publique en Corse : l'école maternelle de Porticcio, afin de leur proposer un transfert de compte.

Le SYVADEC a obtenu l'accord de l'école et est désormais l'unique point de collecte des instruments d'écriture en Corse.

Le principe TerraCycle :

- Les instruments d'écriture collectés sont envoyés vers le site de réception de TerraCycle pour y être pesés et recyclés.
- Chaque instrument d'écriture offre 1 point Terracycle, cependant, les points sont attribués que si le poids du colis atteint un minimum de 20kg.
- Les points Terracycle sont ensuite convertis en dons financiers pour être reversés à une association 1 à 2 fois par an.

Le champ d'action des associations bénéficiaires sera en lien avec la réduction, le réemploi ou le recyclage local des déchets. Il est proposé que chaque soutien perçu soit versé à une association différente, en veillant à respecter un équilibre régional. L'activité de chaque association sélectionnée sera mise en lumière par le SYVADEC (communication conjointe sur le partenariat et l'usage fait par l'association du don réalisé).

A l'unanimité, le bureau a approuvé le partenariat avec l'entreprise Terracycle pour la collecte des instruments d'écritures au sein du réseau des Ecoles participant au programme Eco-scola et a approuvé le reversement des soutiens issus de cette collecte à des associations œuvrant dans le champ de la réduction, du réemploi ou du recyclage local des déchets, les associations bénéficiaires étant choisies en respectant l'équilibre régional.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

5. RECYCLERIES, Monsieur le Vice-président, Jean-Baptiste GIFFON

5.1. Délibération N° 2020-10-070 : Demande de subvention pour l'aménagement, la sécurisation et l'acquisition d'engin de la recyclerie de Bonifacio

La Communauté de Communes du Sud Corse a transféré la recyclerie de Bonifacio au Syvadec au 1er janvier 2020. A ce titre, le syndicat, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil et de la sécurisation des sites a établi un premier diagnostic d'intervention en matière de travaux.

Les travaux de modernisation porteront sur la séparation de l'accès au site selon le type de véhicules fréquentant le site. Dans le cadre de l'optimisation des chargements des bennes et de la mise en place de nouvelles filières, des aménagements au niveau du quai haut sont proposés.

Les travaux se composent de :

- Agrandissement de 700 m² du quai haut afin d'installer des bennes
- Création d'une voirie d'accès pour les véhicules légers 350 m²
- Barrières
- Local agent et DDS
- Réseaux eaux, électricité, éclairage
- Alvéole

Ainsi que l'acquisition d'un engin pour l'optimisation des flux.

Le montant du projet s'élève à 400.000 € HT dont 310.000 € de travaux et 90.000 € HT pour l'engin. Le cofinancement attendu est de 280.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

5.2. Délibération N° 2020-10-071 : Demande de subvention pour l'aménagement, la sécurisation et l'acquisition d'engin de la recyclerie de Figari

La Communauté de Communes du Sud Corse a transféré la recyclerie de Figari au Syvadec au 1er janvier 2020. A ce titre, le syndicat, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil et de la sécurisation des sites a établi un premier diagnostic d'intervention en matière de travaux.

Les travaux de modernisation porteront sur la sécurisation et la pesée des enlèvements. Dans le cadre de l'optimisation des chargements des bennes et la mise en place de nouvelles filières, des aménagements au niveau des quais sont proposés.

Les travaux se composent de :

- Agrandissement quai haut : 100 m²
- Agrandissement quai bas : 150 m²
- Pont Bascule
- Local agent et DDS
- Réseaux eaux, électricité, éclairage
- Clôtures

Ainsi que l'acquisition d'un engin pour l'optimisation des flux.

Le montant du projet s'élève à 220.000 € HT dont 145.000 € de travaux et 75.000 € HT pour l'engin. Le cofinancement attendu est de 154.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

5.3. Délibération N° 2020-10-072 : Demande de subvention pour l'aménagement, la sécurisation et l'acquisition d'engin de la recyclerie de Porto-Vecchio

La Communauté de Communes du Sud Corse a transféré la recyclerie de Porto-Vecchio au Syvadec au 1er janvier 2020. A ce titre, le syndicat, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil et de la sécurisation des sites a établi un premier diagnostic d'intervention en matière de travaux.

Ce site au regard de la fréquentation et des tonnages réceptionnés nécessite des travaux pour dissocier la circulation des usagers en haut de quai et des camions en bas de quai afin d'optimiser les transports de

bennes. Dans le cadre de l'optimisation des chargements des bennes et la mise en place de nouvelles filières, des aménagements au niveau des quais sont proposés. Ce besoin est renforcé par la fréquentation importante du site qui induit également la sécurisation des accès pour les différents types de véhicules.

Les travaux se composent de :

- Création d'une voirie d'accès
- Création d'une sortie
- Reprise voirie vers des quais
- Quais supplémentaires
- Création Alvéole pour les végétaux
- Réseaux électricité, eaux pluviales
- Armoire DDS
- Clôtures, Portails
- Local agent

Ainsi que l'acquisition de matériel d'exploitation.

Le montant du projet s'élève à 890.000 € HT dont 770.000 € de travaux et 120.000 € HT pour le matériel d'exploitation. Le cofinancement attendu est de 623.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

5.4. Délibération N° 2020-10-073 : Demande de subvention pour l'aménagement de la recyclerie de Corbara-Phase 2.

La Communauté de Communes d'Ile Rousse Balagne a transféré la recyclerie de Corbara au Syvadec au 1er juillet 2019. Une première phase de travaux présentée lors du bureau du 12 septembre 2019 a déjà été réalisée. Comme cela était indiqué, une seconde phase de travaux est nécessaire.

Celle-ci porte sur la sécurisation interne du site avec la reprise des réseaux au regard des problèmes d'écoulement et d'inondation du pont bascule. Ces travaux de modernisation sont nécessaires pour préserver la durabilité de l'équipement et la fiabilité des pesées.

Les travaux se composent de :

- Reprise de 550 m² de voirie en quai bas
- Réseaux EP
- Pompe de relèvement

Le montant du projet s'élève à 110.000 € HT. Le cofinancement attendu est de 77.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

5.5. Délibération N° 2020-10-074 : Demande de subvention pour l'aménagement et la sécurisation de la recyclerie de Castifao

La Communauté de Communes de Pasquale Paoli a transféré la recyclerie de Castifao au Syvadec au 1er janvier 2020.

A ce titre, le syndicat, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil et de la sécurisation des sites a établi un premier diagnostic d'intervention en matière de travaux.

Les travaux de modernisation du site porteront sur l'enlèvement des anciens équipements et sur la sécurisation des quais pour les apporteurs et l'enlèvement des bennes.

Les travaux se composent de :

- Reprise du quai bas 150 m²
- Mise en place de garde-corps
- Suppression du compacteur carton et de la trémie

Le montant du projet s'élève à 70.000 € HT. Le cofinancement attendu est de 49.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

5.6. Délibération N° 2020-10-075 : Demande de subvention pour la création d'une recyclerie à Lecci

Au regard de l'implantation des recycleries de l'Extrême Sud, un équipement au Nord Est du territoire de la Communauté de Communes du Sud Corse est à réaliser. Cette création de site est motivée par la captation de gisements de déchets valorisables supplémentaires, et la mise en place d'un service de proximité sur une zone excentrée, afin d'atteindre un maillage approprié pour détourner les flux d'encombrants des déchets résiduels destinés à l'enfouissement. Cette implantation apparaît également pertinente dans le cadre du réseau des installations du Syvadec pour optimiser les transports des différents flux de déchets.

Le site aurait une surface d'implantation 2 000 m².

Les travaux se composent de :

- Réalisation d'une recyclerie avec vidage gravitaire en quai haut
- Local agent
- Clôtures
- Bassin d'eaux pluviales
- Pont Bascule
- Réseaux électricité, eaux

Ainsi que l'acquisition de matériel d'exploitation.

Le montant du projet s'élève à 990.000 € HT dont 900.000 € de travaux et 90.000 € HT pour le matériel d'exploitation. Le cofinancement attendu est de 693.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

5.7. Délibération N° 2020-10-076 : Demande de subvention pour la création d'une recyclerie à Mezzana

Au regard de l'implantation de la recyclerie du Stiletto, seule déchetterie active sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, et de la future recyclerie principale à Campo Dell'Oro, un équipement complémentaire au Nord-Est de ce territoire est à réaliser.

Cette création de site est motivée par la captation de gisements déchets supplémentaires, la mise en place d'un service de proximité sur une zone excentrée d'un maillage approprié pour détourner certains flux des déchets résiduels destinés à l'enfouissement. Cette implantation apparaît également pertinente dans le cadre du réseau des installations du Syvadec pour optimiser les transports des différents flux déchets.

Le site aurait une surface d'implantation 2 000 m². Les travaux se composent de :

- Réalisation d'une recyclerie avec vidage gravitaire en quai haut
- Local agent
- Clôtures
- Bassin d'eaux pluviales
- Pont Bascule
- Réseaux électricité, eaux

Le montant du projet s'élève à 900.000 € HT. Le cofinancement attendu est de 630.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

5.8. Délibération N° 2020-10-077 : Demande de subvention pour la création d'une recyclerie à Serra-di-Ferro

Au regard de l'éloignement des recycleries de ce territoire et de la zone de chalandise de 6280 habitants (pop DGF), un équipement est à réaliser. Cette création de site est motivée par la captation de gisements de déchets valorisables supplémentaires, et la mise en place d'un service de proximité sur une zone éloignée des recycleries existantes.

Le site aurait une surface d'implantation 2 000 m².

Les travaux se composent de :

- Réalisation d'une recyclerie avec vidage gravitaire en quai haut

- Local agent
- Clôtures
- Bassin d'eaux pluviales
- Pont Bascule
- Réseaux électricité, eaux

Le montant du projet s'élève à 900.000 € HT. Le cofinancement attendu est de 630.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

6. INFRASTRUCTURES DE TRANSFERT ET DE TRI, Monsieur le Vice-président, Etienne MARCHETTI

6.1. Délibération N° 2020-10-078 : Demande de subvention pour la création d'une rupture de charge de tri à Viggianello et acquisition d'engin (hangar)

Une rupture de charge partielle du tri est actuellement réalisée sur la recyclerie de Viggianello.

Au regard de l'évolution des tonnages et la possibilité d'aménager un hangar existant sur le site, une rupture de charge du tri est à réaliser afin de préserver l'activité de la recyclerie et limiter l'accès des poids lourds aux seuls enlèvements de bennes des flux valorisables. Cet aménagement est rendu nécessaire par l'évolution du tri et l'accompagnement des collectivités adhérentes pour leurs collectes sélectives.

Les travaux se composent de :

- Démontage de la presse existante,
- Ouverture et pose de portes sectionnelles pour vidage des flux,
- Réalisation d'alvéoles type méga blocs pour stockage des flux,
- Agrandissement de la voirie pour la giration et le chargement des bennes,
- Réseau EP,
- Réseaux eaux, électricité, éclairage,

Ainsi que l'acquisition d'un engin pour exploitation et l'entretien du site.

Le montant du projet s'élève à 420.000 € HT dont 320.000 € HT de travaux et 100.000 € HT pour l'acquisition d'un engin. Le cofinancement attendu est de 294.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

6.2. Délibération N° 2020-10-079 : Demande de subvention pour l'adaptation de la rupture de charge du tri sur le site de Calvi Cantone

Sur le secteur de la Zone d'activité de Cantone à Calvi, le Syvadec a aménagé un site de regroupement de tri en 2012.

Depuis cette date, la montée en charge des tonnages de tri nécessite des réaménagements, notamment au niveau de l'alvéole du verre qui doit être agrandie.

Les travaux se composent de :

- Démontage partiel de l'alvéole,
- Installation et fixation de nouveaux éléments béton.

Le montant du projet s'élève à 18.000 € HT. Le cofinancement attendu est de 12.600 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

6.3. Délibération N° 2020-10-080 : Demande de subvention pour la création d'une rupture de charge de tri sur le site de Teghime

Par sa situation, le quai de transfert de Teghime constitue un outil pour optimiser les transports de déchets. À la suite de du déploiement du tri des emballages, une zone de rupture de charge a été délimitée à l'intérieur du quai de transfert.

Eu égard à la forte augmentation des tonnages collectés, cette zone n'est plus suffisante et il apparaît nécessaire de créer une structure dédiée à la rupture de charge des emballages sur dalle béton. Cet aménagement avec une alvéole permettra d'accueillir des tonnages plus importants et sécurisera les opérations d'enlèvements du tri et la circulation sur l'ensemble du site pour l'ensemble des utilisateurs.

Les travaux se composent de :

- Extension pour réalisation d'une dalle en béton,
- Installation d'une alvéole emballages en méga blocs,
- Couverture de la structure.

Le montant du projet s'élève à 200.000 € HT. Le cofinancement attendu est de 140.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

7. INFRASTRUCTURES DE PROXIMITE ET ECO POINTS, Monsieur le Vice-président, Jérôme NEGRONI

7.1. Délibération N° 2020-10-081 : Demande de subvention pour la création de 19 éco-points

Une grande partie des territoires des Communautés communes se trouve en zone rurale et/ou montagneuse, éloignée des recycleries. Afin de capter de nouveaux gisements de déchets valorisables, permettant ainsi d'éviter les dépôts sauvages dans certaines zones naturelles et de détourner des tonnages des déchets résiduels, des équipements de proximité sont à réaliser.

Les sites identifiés sont les suivants :

Sites Prévisionnels	
CC Alta Rocca	Carbini
CC Alta Rocca	Aullène
CC Calvi Balagne	Calenzana
CC Calvi Balagne	Galéria
CC Cap Corse	Canari
CC Cap Corse	Luri
CC Celavu Prunelli	Bastelica
CC Celavu Prunelli	Gravona
CC Centre Corse	Vivario
CC Costa Verde	Alesani
CC Costa Verde	Talasani
CC Ile Rousse Balagne	Feliceto
CC Ile Rousse Balagne	Pioggiola
CC Marana Golo	Casamozza
CC Nebbiu Conca d'Oru	Patrimonio
CC Pasquale Paoli	Calacuccia
CC Pieve Ornano	Zicavo
CC Spelunca Liamone	Partinello
CC Sud Corse	Sotta

Sur chaque site, les travaux se composent de

- Surface béton 850 m²
- Clôtures, portail
- Réseaux EP/EU électricité

Ces installations nécessitent du matériel d'exploitation.

Le montant du projet s'élève à 3.990.000 € HT. Le cofinancement attendu est de 2.793.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

7.2. Délibération N° 2020-10-082 : Demande de subvention pour la rénovation de l'éco-point de Rezza

Le territoire de la Communauté de communes de Spelunca Liamone disposait d'une installation à Rezza servant de recyclerie, qui n'est plus utilisée depuis 2017 par le Syvadec en raison de l'état du site et de l'absence d'optimisation des transports pour une recyclerie classique.

Cette installation peut être transformée en éco-point de proximité mais nécessite une rénovation.

Les travaux se composent de :

- Sécurisation du quai haut
- Sécurisation du quai bas
- Surface bétonnée
- Alvéoles
- Clôtures, portail
- Gestion des réseaux EP/EU électricité
- Local agent

Ainsi que l'acquisition d'un engin.

Le montant du projet s'élève à 580.000 € HT dont 510.000 € HT de travaux et 70.000 € HT pour l'acquisition d'un engin. Le cofinancement attendu est de 406.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

7.3. Délibération N° 2020-10-083 : Demande de subvention pour la rénovation de l'éco-point de Campile

La communauté de communes de Castigniccia-Casinca a transféré le site de Campile au Syvadec au 1er janvier 2020. Ce site est utilisé comme quai de transfert pour les Ordures ménagères mais également comme point de dépôt pour les déchets valorisables sans optimisation possible des transports. La rénovation de ce site en éco-point dotera ce territoire d'un équipement de proximité permettant de capter des gisements d'encombrants valorisables supplémentaires.

Les travaux se composent de :

- Sécurisation du quai haut
- Sécurisation du quai bas
- Surface bétonnée
- Alvéoles
- Clôtures, portail
- Gestion des réseaux EP/EU électricité
- Local agent

Ainsi que l'acquisition d'un engin pour le chargement.

Le montant du projet s'élève à 580.000 € HT dont 510.000 € HT de travaux et 70.000 € HT pour l'acquisition d'un engin. Le cofinancement attendu est de 406.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec

A l'unanimité, le Bureau a approuvé le plan de financement et a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

-Rapport présenté par Monsieur le Président, Don-Georges GIANNI

Délibération N° 2020-10-084 : Demande de subvention pour la rénovation de l'éco-point de San Lorenzo

La communauté de communes de Pasquale Paoli a transféré le site de San Lorenzo au Syvadec au 1er janvier 2020.

A ce titre, le syndicat, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil et de la sécurisation des sites a établi un premier diagnostic d'intervention en matière de travaux. Les travaux de modernisation du site porteront sur la démolition et la dépose d'anciens équipements, sur la sécurisation des quais pour les apporteurs et l'enlèvement des bennes, et sur l'agrandissement du site en ajoutant un quai supplémentaire.

Les travaux se composent de :

- Démolition du hangar existant,
- Dépose de la chaîne carton, trémie et compacteur,
- Remise à niveau de la voirie,
- Création d'un quai,
- Adaptation des réseaux,
- Local agent,
- Garde-corps.

Le montant du projet s'élève à 226.000 € HT. Le cofinancement attendu est de 144.200 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec

A l'unanimité, le Bureau a autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse ou à défaut le meilleur taux possible, le solde de l'opération y compris la TVA restant à la charge du Syvadec

A l'unanimité, les membres du Bureau ont également autorisé le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

8. POINT D'INFORMATION

- **Point sur la situation de traitement : Exutoire, tonnages, taux de tri**

Le Président présente un point de la situation du traitement et du tri, impactée par le contexte de pandémie.

Le tonnage d'OMr évité depuis le début du confinement de mars 2020 est de l'ordre de 8 700 tonnes, compensé en partie par le déstockage des balles. On constate cependant de grandes différences territoriales, certaines régions touristiques ayant vécu des mois d'août et de septembre supérieurs aux années précédentes. En moyenne régionale, les mois d'août et de septembre et le début du mois d'octobre sont comparables en production à l'année précédente.

Il reste environ 50 000 tonnes de capacités de stockage à Viggianello en tenant compte de la demande d'extension en cours d'instruction à la DREAL La fin d'exploitation du site est prévue au mois de mai 2021.

La crise sanitaire a eu des impacts importants sur le tri :

- En dehors des emballages, les tonnages de tri ont diminué, notamment pour le verre très impacté par la faible saison touristique,
- Le taux de tri global régional stagne à 35 % à fin juillet, inférieur d'un point à la moyenne 2019,
- Les prix de reprise des matières issues du tri s'effondrent (papier, carton, verre...) et les soutiens de Citeo sont en baisse du fait de la chute des performances de tri du verre.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du bureau syndical est levée à 12h45.